



Section du Bas-Rhin
Direction Régionale des Finances Publiques

Téléphone : **03 88 56 55 60**
fo.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://fo-dgfip-sd.fr/067/>

CAPL de MUTATION au 1^{er} mars 2016

INSPECTEURS – CONTROLEURS – AGENTS

FO DGFIP 67, des élus issus des deux filières en CAPL et en CTL !

FO DGFIP 67, des élus dans toutes les CAPL !

En réponse à notre déclaration liminaire (seul FO a fait une liminaire - voir ci-dessous), le Président a indiqué les éléments suivants :

- il y a un effort important de la DGFIP envers les agents qui changent de métier
- la direction réfléchit à une demi-journée d'information des agents qui le souhaitent concernant les modifications de règles de mutation
- compte tenu de la suppression du mouvement complémentaire pour les A et les B, la DG regarde comment prendre en compte dans les mouvements de septembre les changements de situation personnelle
- la note de service sur la campagne de mutation sortira normalement le vendredi 18 décembre
- la date limite pour effectuer une demande de mutation nationale est fixée au 22 janvier 2016

Les élus FO DGFIP 67 sont bien entendu intervenus sur différents dossiers individuels et collectifs.

En CAPL 3 (agents), la direction nous a informés du recrutement, pour la fin de l'année, de 3 emplois réservés (anciens militaires) et 1 Pacte administratif (1 recrutement Pacte déjà opérant au 01/12/15).

2 Pactes techniques ont par ailleurs déjà été recrutés.

VOTES : les élus FO DGFIP 67 se sont abstenus lors du vote dans chaque CAPL pour les motifs évoqués dans notre liminaire, sachant que les règles de mutation du mouvement technique ont été respectées.

Notre déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Avant d'aborder l'ordre du jour de ces CAP locales, nous nous devons d'évoquer le contexte national de la DGFIP qui est actuellement engagée dans un train de réformes de ses structures sans précédent.

Pour **FO DGFIP**, la justification de ce Mécano au titre de la nécessaire adaptation aux suppressions d'emplois, ne peut constituer une stratégie viable pour notre administration.

Pour **FO DGFIP**, la seule stratégie capable de développer la DGFIP, consiste prioritairement en un véritable état des lieux de nos services, assorti d'un recensement exhaustif et objectif des tâches, et en l'arrêt de la destruction des emplois.

Ces revendications pour la préservation d'une DGFIP à même d'assurer les missions de Service public au sein de la République demeurent pleinement d'actualité.

Lorsque le projet de fusion de la DGFIP a été lancé il y a maintenant près de 10 ans, **FO** avait souligné à l'époque ne pas être demandeur de ce projet de fusion de deux administrations aux métiers bien différents.

Pour autant, suite à cette décision du pouvoir politique de l'époque, **FO DGFIP** n'avait pas manqué de s'organiser et de construire une charte revendicative à même de porter vers le haut les droits et les intérêts des agents en matière de rémunérations et de règles de gestion.

Concernant ces règles de gestion, **FO DGFIP** ne s'était pas inscrit dans une démarche tendant à préserver un système plutôt que l'autre, mais avait, bien au contraire, revendiqué des nouvelles règles susceptibles d'élever le niveau en matière de droits pour les agents.

Nous avons vite compris cependant que le fameux gagnant-gagnant promis par la Direction générale lors de la construction des règles de gestion n'était qu'un leurre, mais pour autant notre détermination a été sans faille pour faire bouger les lignes que l'administration ne souhaitait pas modifier d'un pouce.

Ainsi, notamment, **FO DGFIP** exigeait, seul, la mise en place de deux vrais mouvements de mutation par an pour toutes les catégories, et la possibilité d'étendre à l'ensemble des agents des deux filières de catégories C, une affectation dans le département d'origine suite à une promotion au corps supérieur par concours ou liste d'aptitude.

Après avoir longtemps refusé notre revendication de deux mouvements de mutations par an, la Direction générale avait fini par nous donner en partie raison, en actant le principe d'un mouvement complémentaire pour les mutations, dispositif pas totalement satisfaisant mais que les agents s'étaient appropriés pour espérer une possible mutation, notamment ceux en situation de rapprochement de conjoints.

Pour les agents de la DGFIP qui ont connu ce mouvement complémentaire, nous pouvons désormais affirmer : **TU L'AS EU, EH BIEN TU NE L'AS PLUS... !!!**

En effet, le 27 novembre dernier sur Ulysse, le Directeur Général a annoncé plusieurs mesures, qualifiées selon lui de « nouveautés », en matière de mutations pour l'année 2016, avec notamment la suppression du mouvement complémentaire de mutation pour les agents A et B, l'instauration d'un maintien pendant 3 ans dans leur 1ère affectation pour les agents C stagiaires, et des évolutions à venir sur les RAN en 2017.

FO DGFIP rejette catégoriquement ces « nouveautés » en matière de mutations proposées par le Directeur général, et si on devait retenir un mot clé pour chaque proposition, voilà ce que cela donnerait : suppression, obligation, restriction, réduction.

Concernant les aménagements ponctuels de la cartographie des RAN, et si sur ce sujet nous aurions pu être d'accord sur la révision du périmètre de certains RAN, les propositions du Directeur général consistent à les fusionner, ce qui ne manquera pas de conduire à éloigner les agents de leurs centres d'intérêts.

Le Directeur général tente d'expliquer la nécessité inéluctable de procéder à ces modifications, en présentant ces nouvelles règles comme des modifications « à la marge » afin de pouvoir s'adapter au contexte de nos missions.

Les élus FO DGFIP 67 rappellent, à nouveau, qu'en réalité, l'administration a recours à ces adaptations, tant sur les règles de gestion que sur les structures, en raison des conséquences liées aux 30 000 suppressions d'emplois qu'a subi la DGFIP ces 10 dernières années.

Pour **FO DGFIP**, dans un contexte de fusion de deux administrations aux métiers bien différents, et face à des baisses de moyens drastiques, l'administration fait aussi le constat qu'elle ne peut répondre aux enjeux de la défiliarisation et n'a d'autres solutions que de réduire les droits des agents en matière de mutations.

Au-delà de l'incapacité qu'a l'Administration de mettre en place une véritable politique de développement de ses missions et de préservation des droits des agents, le Directeur général ferait mieux de s'interroger sur les motivations des agents au lieu de leur faire porter le chapeau de ce fameux « turn over excessif » qui perturbe les services.

En effet, n'est-il pas légitime pour les agents de la DGFIP de vouloir évoluer vers d'autres métiers dans une administration désormais défiliarisée ? De plus, ce besoin de changement exprimé par les agents traduit aussi, à n'en pas douter, un phénomène de saturation perçu par bon nombre d'entre eux dans l'exercice de leurs missions, et un besoin de se renouveler professionnellement.

Nous ajouterons aussi que l'instabilité actuelle que connaissent les services tient aussi au développement de la précarité des emplois au travers de l'élévation du nombre d'agents positionnés en ALD.

Sur ce sujet **FO DGFIP** a toujours été constant dans sa dénonciation du nombre croissant d'affectations ALD (à la disposition du directeur), emplois dont les affectations échappent à la CAPL et dont la gestion déstabilise le réseau dans sa configuration DGFIP.

Nous, élus FO DGFIP sommes mandatés pour défendre les intérêts des agents, et aujourd'hui plus que jamais, il nous appartient de résister contre les mesures régressives visant à remettre en cause les droits des agents.

Concernant les travaux de cette CAP locale, nous rappellerons à nouveau la demande des agents d'avoir, en amont, toute lisibilité notamment quant aux emplois vacants, y compris dans les services de la DRFIP, information clé susceptible de les aider à se déterminer sur ces phases locales.

Enfin et pour conclure, *les élus FO DGFIP 67* vous demande de porter à l'information des représentants du personnel, en amont des CAPL, les vacances dans les différents services de la direction ainsi que les dispositions que vous entendez prendre en ce qui concerne les agents positionnés en ALD ou en détachement.

Vos élus en CAPL 3 (agents) : Martine WISNIEWSKI - Sébastien BILGER

Vos élus en CAPL 2 (contrôleurs) : M.-Françoise HENRY-René FISCHÉ-M.-Claire SAIDOU

Vos élus en CAPL 1 (inspecteurs) : Manuel BORRAS - Carole SKONIECZNY

Expert 3 CAPL : José PEREIRA

